



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés rencontrées par la jeunesse rurale

Question écrite n° 3533

Texte de la question

Mme Florence Goulet attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur les difficultés rencontrées par la jeunesse rurale en matière d'accès aux opportunités éducatives, professionnelles et de santé, comme le souligne le récent rapport de l'Inspection générale des affaires sociales. Selon ce dernier, les jeunes ruraux, notamment les plus précaires, souffrent d'un accès limité aux services publics et aux infrastructures, en raison de l'éloignement et des contraintes spécifiques liées à la ruralité. Cette situation, connue mais qui n'a fait l'objet d'aucune sorte d'intérêt par les gouvernements qui se succèdent, engendre un taux de chômage élevé dans ces territoires et une moindre insertion dans l'enseignement supérieur comparé aux jeunes issus de milieux urbains. Par ailleurs, l'isolement et la faible sociabilité qui l'accompagne contribuent à une dégradation de la santé mentale des jeunes ruraux. Aussi, face à ces constats alarmants, elle lui demande quels sont les moyens mis en œuvre pour mieux adapter les politiques publiques aux spécificités des jeunes ruraux et plus précisément, pour améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins, ainsi que les moyens envisagés pour soutenir la mobilité et les solutions de formation, afin de répondre efficacement aux besoins d'une jeunesse rurale oubliée.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est saisi des questions de ruralité et de jeunesse rurale. Le plan France ruralités en est une illustration. Ce plan, qui procède d'une démarche d'évaluation et de bilan lancée depuis juillet 2022 autour de « l'Agenda rural », a pour objectif de répondre aux besoins des territoires ruraux. Les résultats de cette évaluation ont ainsi conduit à la création de France ruralités, qui est le fruit d'une collaboration entre le Gouvernement et les collectivités territoriales. L'ambition de ce plan est d'améliorer le quotidien des habitants vivant en zone rurale, en se fondant sur quatre axes : - le soutien renforcé des communes rurales dans la conduite de leurs projets, grâce au lancement d'un nouveau programme de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), baptisé « Villages d'Avenir » ; - la rémunération des aménités environnementales ; - l'apport de solutions aux problèmes du quotidien des habitants des campagnes grâce à un ensemble de mesures concrètes et immédiates ; - la refonte des zones de revitalisation rurale (ZRR). Au sein de ce plan, le ministère chargé de la jeunesse pilote deux mesures : - le service civique : son développement dans les territoires ruraux, qui constitue une réponse contre l'isolement, est un des axes prioritaires assigné à l'Agence du service civique. Le nombre de jeunes mobilisés dans ce cadre en témoigne ; en 2024 (données provisoires), 31,3 % des jeunes en missions de service civique résident dans les territoires ruraux soit 26 719 jeunes. 24,1 % des engagés réalisent une mission dans un territoire rural, soit 18 266 jeunes ; - les relais Info Jeunes (IJ) au sein du réseau France Services : l'expérimentation « relais IJ » permet de s'appuyer sur des structures existantes, de type France Services, pour faire rayonner l'offre de service du réseau labellisé par l'État « information jeunesse » dans les lieux dépourvus de structures labélisées et ainsi lutter contre le phénomène de « zones blanches ». Dans le cadre de cette expérimentation déployée en Hauts-de-France et Pays-de-la-Loire en lien avec l'ANCT, il a été proposé aux centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) de mobiliser le réseau France Services pour accueillir des relais IJ. À ce jour, dans ces deux régions, 31 établissements France Services sont des relais IJ,

répartis de manière équitable entre les deux régions. Le déploiement de l'expérimentation dans trois nouvelles régions (Centre-Val-de-Loire, La Réunion et l'Île-de-France) est en cours. Par ailleurs, le ministère pilote le dispositif « 1 jeune 1 mentor », qui permet chaque année à environ 160 000 jeunes de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor bénévole (étudiant, actif, agent de la fonction publique, retraité, etc.) pour les accompagner dans leur chemin vers l'autonomie, que ce soit à travers des programmes de mentorat ayant pour objet l'insertion professionnelle ou sociale, ou encore l'orientation universitaire. L'État s'appuie pour ce faire sur des associations qui proposent des programmes de mentorat gratuits pour les jeunes. Les jeunes ruraux constituent l'une des cibles prioritaires du plan « 1 jeune 1 mentor ».

Données clés

Auteur : [Mme Florence Goulet](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3533

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Sports, jeunesse et vie associative](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeunesse et vie associative](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#), page 374

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2315